



COMMUNE DE PORNICHET

BUDGET PRIMITIF 2019

NOTE DE PRESENTATION

Sommaire :

I.	Le budget principal.....	2
A.	La section de fonctionnement.....	2
1.	Les recettes de fonctionnement.	2
2.	Les dépenses de fonctionnement.	4
B.	La section d'investissement.	6
1.	Les dépenses d'investissement.	6
2.	Les recettes d'investissement.	9
II.	Le budget annexe quai des arts.....	10
III.	Le budget annexe les jardins de l'éstran.....	10

Les orientations budgétaires ont été présentées au conseil municipal du 21 novembre 2018. La stratégie financière poursuivie par la Ville de Pornichet repose sur les orientations suivantes :

- Disposer d'un autofinancement conséquent rendu possible par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des produits fiscaux importants (droits d'enregistrement, reversement du casino, ...),
- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux,
- Investir pour le quotidien et l'avenir des pornichétins,
- Poursuivre le désendettement de la commune en vue de reconstituer une capacité de recours à l'emprunt dans un proche avenir.

I. Le budget principal.

Le budget primitif 2019 reprend les orientations budgétaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

A. La section de fonctionnement.

1. Les recettes de fonctionnement.

D'un montant global de 22 329 K€, les recettes de fonctionnement se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2018	BP 2019	Evolution	
				En euros	En %
013	Atténuations de charges	190 000	140 000	-50 000	-26,32%
70	Produits services	1 006 862	1 050 000	43 138	4,28%
73	Impôts et taxes	18 453 339	18 822 505	369 166	2,00%
74	Dotations et participations	2 164 982	1 948 554	-216 428	-10,00%
75	Autres produits de gestion courante	149 300	154 690	5 390	3,61%
77	Produits exceptionnels	10 000	11 200	1 200	12,00%
Recettes réelles		21 974 483	22 126 949	152 466	0,69%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	202 200	202 200	0	0,00%
Recettes d'ordre		202 200	202 200	0	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		22 176 683	22 329 149	152 466	0,69%

Elles augmentent de 0,69 % par rapport au budget primitif 2018. Cependant, les évolutions par chapitres ne sont pas homogènes.

Chapitre 70 – Produit des services.

Ce chapitre est en hausse de 4,28 % entre 2018 et 2019.

Les crédits sont actualisés en fonction des augmentations tarifaires et des hausses de fréquentations constatées de certains services comme celui des centres de loisirs (+ 30 K€) ou de la restauration scolaire.

Le budget primitif 2019 prévoit également 12 K€ de recettes induites par l'organisation de la seconde édition du festival de bandes dessinées Pornichet Déam'bulle.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les recettes fiscales de la commune connaissent une augmentation de 2 % entre 2018 et 2019, soit + 369 K€.

Malgré des taux d'imposition maintenus en 2019, les contributions directes (taxes d'habitation et foncières) voient leurs produits attendus passer de 11 539 K€ (BP 2018) à 11 997 K€ pour 2019. Cette hausse s'explique d'une part avec la connaissance des bases définitives 2018 et d'autre part les prévisions d'évolutions sur 2019 (coefficient de revalorisation de 2,00 % et hypothèses d'évolutions physiques de 1,50 % pour les taxes d'habitation et foncière).

L'attribution de compensation reversée par la CARENE tient compte du transfert de charges des eaux pluviales et diminue donc de 102 K€ entre 2018 et 2019. Quant à la dotation de solidarité communautaire, elle fait preuve de stabilité entre ces 2 exercices, tout en se maintenant à un niveau élevé (1 067 K€).

Compte tenu de la légère inflexion des droits de mutations observée en 2018, il est proposé par prudence de porter ce montant à 1 200 K€ (- 100 K€ par rapport à 2018).

Les recettes provenant du casino sont anticipées à hauteur de 1 900 K€, soit le montant déjà inscrit en 2018.

Enfin, la taxe de séjour attendue sur 2019 (460 K€) est de 60 K€ supérieure au BP 2018.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

Ce chapitre affiche une baisse de 10 % entre 2018 et 2019 soit 216 K€ de recettes en moins.

L'essentiel de cette baisse s'explique par l'évolution de la dotation forfaitaire. En effet, quand bien même l'enveloppe nationale des dotations est inchangée en 2019, la commune de Pornichet devrait, comme en 2018, subir une diminution de sa dotation sous l'effet du renforcement des mécanismes de péréquation en vigueur au niveau national.

Pour rappel, le BP 2018 n'avait pas anticipé une baisse aussi importante de la dotation forfaitaire puisque 1 068 K€ étaient attendus. Or, c'est un montant de 992 K€ qui a été finalement attribué à la commune de Pornichet.

Par hypothèse, le BP 2019 attend une recette de 873 K€ soit une baisse de 12 % par rapport au montant versé en 2018, soit une diminution de 18 % par rapport à l'inscription budgétaire 2018.

Par conséquent, entre les 2 budgets primitifs, la baisse de cette dotation est de 196 K€.

Par ailleurs, la commune de Pornichet n'est plus éligible à la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). Le BP 2019 en tient compte en n'inscrivant aucun crédit (- 28 K€ par rapport au BP 2018).

Les autres recettes comme celles provenant de la CAF (614 K€), du FCTVA (10 K€) ou du Casino (75 K€) sont reconduites dans les mêmes proportions en 2019.

Le BP 2019 anticipe une subvention du Conseil Régional de 5 K€ pour l'organisation du festival BD, comme ce fut le cas en 2017 et de 20 K€ pour le festival des Renc'arts. Quant au conseil départemental, il devrait, comme les années précédentes, allouer également une subvention de 9 K€ pour les Renc'arts.

Les autres recettes de fonctionnement (loyers et produits exceptionnels) ne connaissent pas d'évolutions notables. Leurs prévisions ont été calées sur l'activité réelle connue.

Enfin, compte tenu du caractère incertain du remboursement des rémunérations, par prudence, le montant 2019 a été porté à 140 K€.

2. Les dépenses de fonctionnement.

Tout comme les recettes de fonctionnement, les dépenses s'élèvent 22 329 K€ et affichent une progression théorique de 0,69 %. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du virement à la section d'investissement qui correspond à une amélioration de l'auto-financement.

Il convient en effet de distinguer les dépenses selon leurs catégories. Pour rappel il existe deux types d'opération, les dépenses réelles et les dépenses d'ordre. Ces dernières correspondent à des écritures comptables internes au budget qui s'équilibrent avec des recettes d'ordre. Les dépenses réelles quant à elles génèrent un flux financier vers un tiers, y compris lorsque celui-ci est un budget annexe de la commune.

Chapitres budgétaires		BP 2018	BP 2019	Evolution	
				En euros	En %
011	Charges à caractère général	3 818 634	3 675 000	-143 634	-3,76%
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 192 672	10 169 472	-23 200	-0,23%
014	Atténuations de produits	600 000	604 000	4 000	0,67%
65	Autres charges de gestion courante	1 449 090	1 520 524	71 434	4,93%
66	Charges financières	375 000	340 000	-35 000	-9,33%
67	Charges exceptionnelles	1 052 600	977 900	-74 700	-7,10%
022	Dépenses imprévues	5 000	5 000	0	0,00%
Dépenses réelles		17 492 996	17 291 896	-201 100	-1,15%
023	Virement à la section d'investissement	3 333 687	3 687 253	353 566	10,61%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 350 000	1 350 000	0	0,00%
Dépenses d'ordre		4 683 687	5 037 253	353 566	7,55%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		22 176 683	22 329 149	152 466	0,69%

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 1,15 % entre les BP 2018 et 2019.

Chapitre 011 – Les charges à caractère général.

Ce chapitre budgétaire regroupe les dépenses du quotidien des services (fluides, assurance, téléphonie, contrats de maintenance, ...). Entre le BP 2018 et le projet de budget 2019, ce chapitre diminue de 3,76 %. Cette baisse s'explique principalement par le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la CARENE, dans un contexte de maîtrise de l'ensemble des autres dépenses.

Certains postes connaissent toutefois des hausses comme l'achat de carburants (+ 26 K€), l'alimentation ou les vêtements de travail pour équiper la police municipale.

De plus, des dépenses nouvelles ou exceptionnelles correspondent à des projets culturels menés par la commune. Ainsi, une enveloppe de 45 K€ a été inscrite pour la seconde édition du festival BD et 6 K€ ont été identifiés pour accueillir des expositions dans la nouvelle salle prévue à cet effet et dont la livraison est prévue au printemps 2019.

Parallèlement, des économies sont réalisées en procédant à des investissements préventifs qui viennent diminuer le coût de fonctionnement en limitant par exemple la consommation de fournitures comme pour la voirie.

La réduction des consommations énergétiques se poursuit en 2019 grâce aux investissements réalisés sur les bâtiments (changement des sources lumineuses, isolations thermique, ...) ou en adoptant des comportements plus responsables écologiquement et économiquement.

Différentes actions sont entreprises pour diminuer le coût de certaines prestations comme l'affranchissement qui va de nouveau baisser en 2019.

Ainsi, à périmètre constant les dépenses de fonctionnement sont stabilisées alors même que des nouvelles activités sont proposées (festival BD, salle d'exposition, notamment) et que des dépenses s'imposent à la collectivité.

Chapitre 012 - Les charges de personnel.

Les dépenses de personnel sont caractérisées à nouveau en 2019 par plusieurs hausses subies (63 K€) : augmentation des cotisations patronales, reprise des revalorisations indiciaires du « PPCR » (protocole national sur les parcours, carrières, rémunérations) ou bien encore l'organisation des élections européennes. Malgré ce contexte défavorable, la masse salariale 2019 sera, à périmètre identique, conforme à celle de 2018. La baisse de 23 K€ entre les 2 budgets primitifs s'explique par le changement de ventilation de rémunérations entre le budget principal et le budget annexe « Quai des arts ».

Il s'agit de la conséquence d'une gestion maîtrisée des effectifs et la mise en place de nouvelles organisations permettant de générer des économies comme le regroupement des écoles (restauration scolaire et propreté du bâtiment), qui se traduisent par le non remplacement de certains départs à la retraite.

Parallèlement, à l'issue d'une nouvelle étape de dialogue social, cette gestion maîtrisée permettra à la collectivité d'abonder le régime indemnitaire des agents (13 K€).

En l'absence de mesures subies, la masse salariale 2019 aurait connu une baisse d'environ 63 K€ soit une diminution de 0,60 %.

Chapitre 014 – Les atténuations de produits.

Le FPIC 2019 qui est la principale dépense de ce chapitre est inscrit à la hauteur de la dépense 2018, soit 473 K€.

Une dépense prévisionnelle de 20 K€ dite d'intéressement sur les paris hippiques est inscrite au profit de la société des courses hippiques.

Les autres dépenses (versement de fiscalité au SYDELA et à l'Etat) sont stables.

A noter que comme en 2018, la Ville de Pornichet ne devrait pas payer de prélèvement SRU en 2019.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

L'augmentation de 71 K€ entre 2019 et 2018 s'explique par trois raisons principales dont 2/3 s'imposent à la commune :

- Des contributions pour les écoles privées plus fortes compte tenu d'effectifs plus importants (13 K€),
- La participation au SDIS en hausse de 24 K€ conformément au nouveau mode de calcul établi. Pour rappel, chaque année jusqu'en 2023, cette contribution augmentera dans cette proportion pour atteindre 630 K€.
- Les subventions aux associations (+ 34 K€). La commune souhaite soutenir de nouveaux événements nautiques, ou conforter des événements existants, dans le cadre de sa stratégie événementielle (21 K€). Aussi, toujours dans le cadre des effectifs plus importants dans les écoles privées, la participation au titre de la restauration scolaire augmente de 10 K€. Enfin, compte tenu de la dynamique associative sur la commune, il convient de maintenir l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations pour mieux les accompagner.

Il est à noter que la contribution au CCAS reste inchangée à 110 K€.

Chapitre 66 – Charges financières.

Ce chapitre est composé de 2 lignes. La première avec les frais financiers des emprunts qui sont estimés à 325 K€ sur 2019 (360 K€ au BP 2018). Ainsi, la baisse de l'encours de dette et les 2 renégociations de prêts opérés ces dernières années permettent de diminuer sensiblement ce poste de dépense.

Le BP 2019 intègre une enveloppe de 15 K€ de frais financiers dans le cadre d'un éventuel recours à une ligne de trésorerie.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

La diminution de 75 K€ est essentiellement due à l'évolution de la contribution du budget principal au budget annexe « les jardins de l'estran ». D'un montant de 101 K€ en 2018, cette dépense sera de 25 K€ en 2019. Il est à noter que cette opération de lotissement sera achevée au plan comptable en 2019 et le montant de cette contribution sera ajustée en cours d'année. L'enveloppe initiale de 275 K€ sera tenue.

Quant à Quai des Arts, la contribution sera identique à celle de 2018, soit 440 K€.

Compte tenu de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 4 835 K€. Il ressortait à 4 481 K€ au BP 2018, soit une progression de 8 % (+ 354 K€).

Cette évolution permet notamment de minorer le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement de la commune.

B. La section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 14 802 K€ en dépenses comme en recettes.

1. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement présentent les montants suivants :

Chapitres budgétaires		BP 2018	BP 2019	Evolution	
				En euros	En %
10	Dotations		128 200	128 200	
20	Immobilisations incorporelles	341 805	336 681	-5 124	-1,50%
204	Subventions d'équipement versées	29 000	317 470	288 470	994,72%
21	Immobilisations corporelles	7 611 741	8 517 431	905 690	11,90%
23	Immobilisations en cours	3 908 254	910 000	-2 998 254	-76,72%
26	Participat° et créances rattachées			0	
16	Emprunts et dettes assimilées	4 530 000	4 390 000	-140 000	-3,09%
16	Remboursement des emprunts	1 530 000	1 390 000	-140 000	-9,15%
16	Gestion de la dette	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
020	Dépenses imprévues	0		0	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	202 200	202 200	0	0,00%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16 623 000	14 801 982	-1 821 018	-10,95%

Il est possible de regrouper ces dépenses autour de 3 catégories :

- Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23),
- Les dépenses financières (chapitres 10 et 16),
- Les dépenses d'ordre (chapitres 020 et 040).

Concernant les dépenses d'équipement, elles s'élèveront à 10 082 K€ au BP 2019 contre 11 891 K€ au BP 2018.

Comme cela a été évoqué lors des orientations budgétaires, les projets d'investissement correspondent à la mise en œuvre du projet de ville.

Ces opérations correspondent :

- A la poursuite des actions d'amélioration du quotidien des Pornichétins,
- A des projets structurants pour l'avenir de la commune, tant pour conforter son cadre de vie que pour renforcer son attractivité,
- A la maintenance du patrimoine, aux économies d'énergies et à l'équipement des services municipaux.

Concernant les projets structurants, ils s'élèvent à 3 926 K€ et sont constitués pour l'essentiel par les travaux d'aménagement du secteur Hervo (3 224 K€). Pour rappel, cette opération vise à rénover, à pérenniser et à élargir le viaduc favorisant ainsi les cheminements doux. Les autres travaux sur le square Hervo se traduiront par la réalisation d'aménagements paysagers, de voirie et d'installation de mobilier et d'équipements ludiques pour faire de ce lieu un espace convivial et intergénérationnel. L'espace dunaire sera mis en valeur et préservé. Pour rappel, la CARENE, l'Etat et le Département co-financent ce projet.

Une enveloppe de 250 K€ d'études et de travaux a été positionnée pour déclencher les travaux d'aménagement de la place du 08 mai. Cette première tranche du projet « cœur de ville » s'achèvera en 2020.

Enfin, 57 K€ ont été inscrits pour deux études aux enjeux importants dans le cadre du projet de ville. La première concerne la rénovation du front de mer et a été lancée conjointement avec la ville de la Baule. Cette étude permettra d'identifier les différents scénarii d'aménagement qui seront à la disposition de la commune, avec leur coût prévisionnel.

La seconde concerne une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aspects techniques, juridiques, financiers et environnementaux des futurs ports de plaisance. Cette étude vise à vérifier la faisabilité juridique et économique d'un futur projet d'aménagement, en vue de nouvelles étapes de concertation avec la population. Compte tenu de la complexité de ce sujet et de l'évidente nécessité d'anticiper les scénarii qui s'offriront à la commune, une enveloppe de 37 K€ a été inscrite.

Si le groupe scolaire et la nouvelle salle des sports ont été livrés au cours de l'été 2018, des crédits de paiements devront toutefois être inscrits au BP 2019 à hauteur de respectivement 95 K€ et 200 K€.

L'amélioration du quotidien des Pornichétins est une priorité forte de la municipalité. C'est la raison pour laquelle 3 533 K€ sont inscrits au BP 2019 et concernent différents projets et secteurs.

Comme les années précédentes, la voirie se verra attribuer des crédits significatifs (2 233 K€). Tout d'abord à travers l'entretien courant dans le cadre du PAVC (500 K€). Ensuite avec des opérations spécifiques comme la route de Villés Babin (400 K€), une partie du boulevard de Saint-Nazaire (519 K€),

le parking Prévert (150 K€) ou bien encore la reprise du platelage qui longe le port d'échouage (100 K€). Enfin, des enfouissements de réseaux téléphoniques et électriques sont prévus en 2019 pour 300 K€.

Aussi, plusieurs opérations visent à compléter et à améliorer l'offre de services et d'équipements à l'ensemble de la population : dans le domaine culturel avec la création d'une salle d'exposition sur le site Gambetta (130 K€), dans le domaine de la petite enfance avec la livraison de la maison d'assistantes maternelles (20 K€) ou dans le domaine sportif avec la rénovation du skate-park (60 K€). Ensuite, la modernisation des équipements du Ninon Tennis Club (couverture de courts de tennis et déplacement du club house) répondra à la fois à des enjeux de sécurité, d'aménagement d'entrée de ville mais aussi d'amélioration des conditions de jeux des 513 adhérents.

Pour la maintenance du patrimoine, la recherche d'économie d'énergies et l'équipement des services municipaux, 2 322 K€ ont été fléchés au sein du BP 2019.

L'entretien des bâtiments municipaux occupe une place importante dans le budget. Tout d'abord avec l'enveloppe annuelle du PABC (200 K€) ou les travaux de rénovation de l'église de Saint-Sébastien rendus nécessaires suite à un diagnostic de l'édifice (300 K€). Les désordres de l'hippodrome grèvent le budget de 190 K€ en 2019 puisque des travaux de reprise d'étanchéité sont devenus indispensables. Ensuite, la commune poursuit sa modernisation informatique avec l'acquisition de matériels et de nouveaux logiciels pour 125 K€. Il est à noter que ces investissements permettront soit limiter les dépenses de fonctionnement soit d'offrir de nouveaux services aux pornichétins.

D'autres actions seront réalisées sur le patrimoine comme l'éclairage public pour lequel une enveloppe de 125 K€ a été inscrite pour la remise à niveau du parc.

Enfin, l'équipement des services municipaux (matériels, véhicules, outillages, ...) impliquent une dépense de près de 400 K€ pour 2019.

Par ailleurs, des crédits sont inscrits pour poursuivre l'acquisition de réserves foncières en fonction des opportunités (565 K€).

Les dépenses financières (4 518 K€) sont essentiellement liées aux emprunts avec 2 natures de dépenses. La première correspond au remboursement du capital de la dette (1 390 K€) et la seconde (3 000 K€) à des crédits pour le remboursement des tirages annuels d'un emprunt que la collectivité serait amenée à contractualiser. Son utilisation sera conditionnée par le calendrier des cessions.

Les dépenses d'ordre (202 K€) sont essentiellement constituées des travaux en régie (200 K€).

Outre l'autofinancement, les dépenses d'investissement sont financées par des recettes externes.

2. Les recettes d'investissement.

Elles se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2018	BP 2019	Evolution	
				En euros	En %
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000	1 440 000	440 000	44,00%
13	Subventions d'investissement	1 067 120	984 282	-82 838	-7,76%
16	Emprunts d'équilibre	1 216 678	540 447	-676 231	-55,58%
16	Emprunt - gestion de dette	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
23	Immobilisations en cours		300 000	300 000	
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 655 515	3 500 000	-2 155 515	-38,11%
021	Virement de la section fonctionnement	3 333 687	3 687 253	353 566	10,61%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 350 000	1 350 000	0	0,00%
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 623 000	14 801 982	-1 821 018	-10,95%

Les recettes sont composées notamment de

- La taxe d'aménagement : 300 K€,
- Le FCTVA compte tenu des dépenses d'investissement envisagées sur 2018 : 1 140 K€,
- Des subventions d'investissement à recevoir notamment par la CARENE et le Conseil Départemental pour l'opération viaduc / square Hervo (323 K€ et 185 K€) et les itinéraires cyclables (138 K€ et 46 K€), les amendes de police (60 K€).
- Des cessions pour 3 500 K€. Initialement inscrite en 2018, la vente de Louis Mahé (3 500 K€), est prévue en 2019, en raison du recours contentieux introduit contre cette opération.

Ainsi, un recours à l'emprunt de 540 K€ doit être affiché au BP 2019 pour équilibrer la section d'investissement. Comme au stade du BP 2018, cet emprunt n'a pas vocation à être réalisé. En effet, le budget supplémentaire, à approuver à l'issue du compte administratif 2018, devrait permettre d'intégrer un résultat excédentaire et donc d'annuler, de fait, le recours à l'emprunt sur 2019. Parallèlement, une recette de 3 000 K€ est prévue pour l'encaissement des tirages annuels de l'emprunt que la commune serait amenée à signer.

II. Le budget annexe quai des arts.

L'activité culturelle présentée à Quai des Arts fait l'objet d'un budget annexe.

De manière synthétique le budget annexe se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		BP 2018	BP 2019		BP 2018	BP 2019
	Chap 011 - Charges à caractère général	359 235	361 620	Chap 70 - Produits des services	180 400	200 075
	Chap 012 - Masse salariale	262 030	290 230	Chap 74 - Dotation (dont participation du Bppal)	516 720	516 000
	Chap 042 - Dotations aux amortissements	140 000	140 000	Chap 75 - Location	34 400	32 800
	Chap 65 - autres charges de gestion courante	0	10	Chap 77 - Recettes exceptionnelles	800	3 000
	Chap 022 - Dépenses imprévues	17 180	6 140	Chap 042 - Amortissement de subventions	46 125	46 125
	TOTAL	778 445	798 000	TOTAL	778 445	798 000

INVESTISSEMENT		BP 2018	BP 2019		BP 2018	BP 2019
	Chap 20 - Immobilisations incorporelles	5 500	10 000	Chap 040 - Dotations aux amortissements	140 000	140 000
	Chap 21 - Immobilisations corporelles	60 000	16 210			
	Chap 23 - Immobilisations en cours	28 375	67 665			
	Chap 040 - Amortissement de subventions	46 125	46 125			
	TOTAL	140 000	140 000	TOTAL	140 000	140 000

La section de fonctionnement s'équilibre à 798 K€. Les charges à caractère général sont stables par rapport à 2018. C'est la masse salariale qui augmente de 28 K€ entre les 2 exercices du fait d'une nouvelle ventilation de rémunération entre les budgets principal et annexe. Cette hausse est financée par l'augmentation de la billetterie (+ 20 K€) et la diminution des dépenses imprévues (- 11 K€). Par conséquent la contribution du budget principal est inchangée et reste fixée à 440 K€.

Il est rappelé que le casino de Pornichet participe à hauteur de 75 K€ à ce budget annexe via une contribution artistique.

La section d'investissement s'équilibre à 140 K€. Les recettes sont exclusivement constituées des dotations aux amortissements. Côté dépenses, sont prévues en 2019 la refonte du site internet et l'acquisition de matériels spécifiques (micro, projecteurs, et l'électrification des gradins, ...).

III. Le budget annexe les jardins de l'estran.

L'opération du lotissement communal des Jardins de l'Estran est individualisée dans un budget annexe et est soumis à une comptabilité de stocks.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation d'engagement et de crédits de paiements sur les années 2015 à 2018. Certaines dépenses liées à l'aménagement du lotissement n'étant pas toutes soldées en 2018, il convient d'inscrire au BP 2019 les crédits non consommés et non prévus.

Pour rappel, d'un montant prévisionnel de 1 850 K€, 1 693 K€ ont été dépensés entre 2015 et 2017. Sur l'exercice 2018, après décision modificative, la somme de 132 K€ a été inscrite.

Par conséquent, il convient d'inscrire 25 K€ en 2019. Ce montant sera actualisé en 2019 en fonction des crédits réellement dépensés en 2018.

Ce budget sera clôturé à l'issue de l'exercice 2019.